

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 14 novembre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/45
Rapporteur : M. Vadim ROCHAT

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/45 concernant le crédit d'études détaillées nécessaires à la renaturation de l'Asse et la protection des crues,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux études détaillées nécessaires à la renaturation de l'Asse et à la protection des crues ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 531'800.- TTC pour financer les études détaillées nécessaires à la renaturation de l'Asse et la protection des crues, sous déduction de la participation de la Confédération et du Canton de Vaud à raison, respectivement, de 35% et 60% du coût total du projet ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 15 novembre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

